

Volkswagen Group France et MAN Truck & Bus France s'associent pour exercer conjointement leur responsabilité élargie des producteurs sur les véhicules hors d'usage issus de leurs marques.

VOLKSWAGEN Group France et MAN TRUCK & BUS FRANCE choisissent le Système Individuel de gestion des Véhicules Hors d'Usage (VHU), pour répondre conjointement à leurs obligations de Responsabilité Élargie du Producteur dans le cadre de la loi Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire - loi AGEC.

Volkswagen Group France et MAN Truck & Bus France ont décidé de s'associer pour demander leur agrément en Système Individuel afin d'exercer conjointement leur Responsabilité Élargie des Producteurs pour les véhicules hors d'usage des marques Volkswagen, Audi, SEAT, Cupra, Škoda, Volkswagen Véhicules Utilitaires, et MAN. S'agissant de MAN, seuls les véhicules utilitaires légers TGE seront concernés.

Cette demande d'agrément en Système Individuel découle de la Loi AGEC de Février 2020, qui vise à améliorer la collecte et le recyclage des véhicules en fin de vie sur l'ensemble du territoire Français et à lutter contre la filière illégale. Elle s'inscrit en droite ligne dans la stratégie environnementale du Groupe et avec le soutien de Volkswagen AG.

Précurseurs dans la gestion des déchets de l'après-vente automobile, au travers de son programme CHARTECO, en vigueur depuis plus de 25 ans avec son partenaire AUTOECO, les actions entreprises par Volkswagen Group France ont permis à son réseau de 700 concessionnaires d'effectuer les bons gestes de tri, permettant la collecte et recyclage des déchets automobiles au travers de filières agréés et reconnues.

Pour la gestion des VHU, elles ont permis, avec l'aide de TRACAUTO, d'animer et ainsi de faire progresser toute la filière du recyclage des véhicules en améliorant sans cesse la performance du recyclage de véhicules et permettant l'atteinte des objectifs Européens.

Ce Système Individuel continuera de s'appuyer sur son partenaire historique TRACAUTO, l'un des leaders du marché dans la traçabilité des VHU, et sur le réseau approuvé constitué de 380 centres VHU agréés. Une forte évolution de ce réseau est prévue pour parfaire le maillage du territoire et permettre aux clients de trouver facilement une solution leur permettant de choisir soit de déposer leur véhicule dans l'un des centres proche de chez eux, ou d'en demander la collecte, sans frais pour le particulier, dans le cadre de la Loi.

La performance des centres VHU, en complément de celle de leurs partenaires broyeurs, permettra à ce Système Individuel de contribuer au développement de l'économie circulaire, de répondre significativement aux enjeux environnementaux et de contribuer au développement durable de la filière automobile.